



Saint-Antoine-sur-Richelieu

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT 2009-012-02

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, à la séance ordinaire du 7 novembre 2023, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement suivant :

- **Règlement 2009-012-02 : « Règlement modifiant le Règlement numéro 2009-012 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 »**

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, au bureau municipal au 1060, rue du Moulin-Payet, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site internet de la Municipalité dans la section des publications / règlements.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 8^e jour de janvier 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Cynthia Bossé', is written over a horizontal line.

Cynthia Bossé
Directrice générale et greffière-trésorière